

ABONNEMENT.

Saumur :	
an.	30 fr.
six mois	16
trois mois	8
Poste :	
an.	35 fr.
six mois	18
trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
25 Juillet 1876.

Chronique générale.

La cause du droit et de la liberté chrétienne a remporté une éclatante victoire. Le ministère et la gauche sont battus ; le pacte d'alliance qu'ils avaient conclu, et dont les catholiques devaient payer le prix, a été déchiré par la droite du Sénat.

Le projet de loi de M. Waddington nous menaçait hier, il n'est plus aujourd'hui un danger que pour le cabinet et la majorité révolutionnaire de la Chambre des députés.

La lutte à la tribune avait été brillante et complète ; la lutte dans le scrutin a eu également le caractère qui convenait à ce grand débat, où la volonté réfléchie ne devait point laisser de place à la surprise.

Deux scrutins successifs ont été ouverts. Et c'est après l'insuccès d'une proposition d'ajournement que le projet de loi a été repoussé. Cette double épreuve a rendu le triomphe de la droite du Sénat plus décisif et plus achevé.

Par un esprit de modération et de prudence auquel nous rendons hommage, M. Wallon demandait à ajourner la discussion. M. le ministre de l'instruction publique a refusé l'offre pacifique qui lui était faite, et le Sénat, mis en demeure de se prononcer, le Sénat qui hésitait encore, qui venait de se partager en deux camps d'égale force sur la question d'ajournement, dont tous les membres connaissaient par ce premier scrutin la portée réelle des votes individuels qu'ils allaient émettre, le Sénat, pleinement éclairé, a rendu alors un solennel verdict contre la politique révolutionnaire soutenue par le gouvernement.

Il est à remarquer que tous les ministres sénateurs ont voté pour le projet Wadding-

ton. Cependant M. Fourichon avait, l'an dernier, voté la loi que M. Waddington voulait faire disparaître.

Que penser de cette palinodie ?

Quant à MM. de Cisse et Teisserenc de Bort, ils s'étaient abstenus l'an dernier et se sont prononcés cette fois, afin, sans doute, qu'on ne s'avisât plus de les prendre pour des ministres conservateurs.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que la majorité sénatoriale qui vient de maintenir la loi votée par la dernière Assemblée est composée non des sénateurs que cette Assemblée a choisis parmi ses membres, mais de ceux que le pays a élus. En effet, sur les soixante-quinze sénateurs inamovibles, réduits par la mort de M. Casimir Périer à soixante-quatorze, dix-sept seulement ont voté contre le projet Waddington.

Le ministre de l'instruction publique ayant déclaré qu'il avait présenté son projet pour répondre à l'esprit des dernières élections, doit accepter de bonne grâce cette réponse. Comme sénateur élu par le département de l'Aisne, il ne peut être de ces républicains qui contestent au Sénat le droit de représenter, aussi bien que la Chambre des députés, l'opinion du pays.

Après le rejet de la loi Waddington, il est utile d'étudier l'impression générale qu'il a produite, et l'interprétation que lui donnent les journaux.

Le *Journal des Débats* cherche à réduire la question à ses plus minces proportions ; il ne veut pas voir de conflit entre les deux Chambres ; il s'attache à démontrer que la majorité du Sénat n'a voté que sur la question d'enseignement et non sur la question gouvernementale.

L'*Echo* trouve que le Sénat a commis une grande faute, mais que la Chambre des députés doit conserver sa « supériorité » devant

l'opinion publique en maintenant « ses dispositions conciliantes » et en tâchant d'éviter un conflit.

Le *Soleil* soutient énergiquement la thèse de M. de Broglie ; il veut faire du Sénat la forteresse des intérêts conservateurs, et il regarde ce vote comme le point de départ d'une politique nouvelle de résistance.

Les journaux républicains tiennent un langage net et précis ; ils déclarent que le vote du Sénat est le signal du conflit entre les deux Chambres ; ils avouent ainsi que leur parti n'a posé la question que comme un ultimatum adressé au Sénat pour l'obliger à rompre avec elle.

La République française menace.

« La guerre est déclarée, dit-elle ; la Chambre a fait tout ce qui était humainement possible pour l'éviter, mais il paraît bien qu'elle était inévitable et, puisqu'il en était ainsi, il ne nous déplait pas de sortir tout de suite de l'état de malaise qu'entretenait cette menace toujours suspendue.

Quant à nous, nous laissons devant le pays la responsabilité de cette première agression à ceux qui l'ont préméditée ; mais elle ne nous trouble pas, nous sommes prêts à y faire face, et nous répéterons à l'homme du 24 Mai ce que nous lui avons dit au lendemain de sa première et plus dangereuse victoire : « Messieurs, c'est la guerre ; vous ne vous plaindrez pas si l'on vous applique les lois de la guerre. »

Le Rappel donne la même note.

Le journal les *Droits de l'Homme* dit aussi que c'est la guerre ; mais il en rejette la faute sur la Chambre et non sur le Sénat, et surtout sur cette Constitution du 25 février qui, en organisant deux Chambres élues, a créé une source permanente de conflits. De tous les organes radicaux, cette feuille est la plus logique.

La *Tribune* pousse nettement au conflit en engageant la Chambre des députés à ne pas voter le budget :

« La Constitution confiée à la Chambre des députés à ne pas voter le budget, avant qu'aucune loi de finances puisse être soumise au Sénat. Or, les services publics ne sont assurés que jusqu'au 31 décembre de 1876.

Si le budget de 1877 n'est pas voté régulièrement, à cette date, par les deux Chambres, et régulièrement promulgué par le gouvernement, tout percepteur qui demanderait un centime aux contribuables encourrait la peine des travaux forcés.

De même, le fait d'un règlement du budget par voie administrative constituerait un cas de haute trahison, qui rendrait l'auteur et les complices justiciables des cours d'assises.

On voit que la Chambre des députés est maîtresse de la situation. Le Président ne peut que la dissoudre ; et, s'il ose le faire, il vaut mieux que ce soit aujourd'hui que demain.

Députés républicains, bafoués par la majorité du Sénat, ne votez pas le budget ! »

L'*Univers* voit dans le vote du Sénat une majorité de gouvernement qui fortifie le pouvoir du maréchal. Si le ministère est battu, on peut le changer ; mais le maréchal trouve dans ce vote un point d'appui pour résister à la majorité révolutionnaire de la Chambre.

Le *Monde* ne voudrait voir dans le vote qu'une question politique, c'est la faute du ministère et de la Chambre des députés.

La *Défense* ne voit aucune raison de conflit, mais simplement une attitude résolument conservatrice prise par le Sénat.

Le *Moniteur universel*, qui regrette le vote, croit le Sénat « avide de conflits » parce qu'il ne s'est pas rendu à cette observation de M. Dufaure, qu'il renvoyait le ministère « affaibli et découragé. » Pour lui, le conflit n'est pas ouvert, mais il est menaçant, et si le cabinet se retire, ce journal ne voit pas comment on pourra vivre avec une majorité éventuelle de droite.

La *France*, dans un long article de M. E.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

BENOIST LE COMMIS-VOYAGEUR

(Suite.)

Les premiers jours de son voyage furent uniquement consacrés aux affaires et à la pensée du bonheur qui l'attendait : il était seul, et la solitude le rendait toujours à sa nature généreuse.

Ce fut seulement à Orange qu'il rencontra plusieurs commis-voyageurs qui suivaient la même route que lui.

L'un d'eux, Henri Bertin, était précisément un de ses plus chauds admirateurs.

A la vue de Benoist, il poussa une exclamation de joie.

— Dieu me pardonne ! s'écria-t-il, c'est notre grand farceur ! Messieurs, prenez vos places ! la pièce va commencer, et nous allons rire.

— Tu m'excuseras, dit Benoist ; mais j'ai quitté l'emploi. Maintenant je trouve de l'esprit aux sots, je laisse les imbéciles brou-

ter paisiblement à leur ratelier, et je t'engage à en faire autant ; il faut de l'humanité envers ses semblables (1).

— Entendez-vous ? continua Bertin ; voilà que ça commence : il s'exerce sur moi. Allons, ne te gêne pas, mon vieux, fais-moi poser.

— A quoi bon ? répondit Benoist ; je ne peins pas la caricature.

— Encore ! il est étonnant, parole d'honneur ! il a réponse à tout. Je t'avertis que nous t'enlevons.

— Impossible ; je me rends à Avignon.

— Et nous aussi.

— Alors, rien ne nous empêche de faire route ensemble.

— Et tu nous inventeras quelque bon tour, n'est-ce pas ? quelque chose d'amusant... comme l'histoire du poulet froid.

— Qui m'a valu un coup d'épée.

(1) On a cherché à imiter fidèlement, dans cette nouvelle, un genre de dialogue que quelques-uns de nos lecteurs auront eu sans doute l'ennui d'entendre en voyage, en chemin de fer ou aux tables d'hôte ; il est surtout pénible de voir nos jeunes commis-voyageurs, d'ailleurs si intelligents et si utiles, s'abandonner avec excès à cette verve de mauvais goût dans les pays étrangers, où les personnes imparfaitement initiées à nos mœurs et à notre langage peuvent supposer que leur conversation est un exemple de ce que l'on appelle l'esprit français.

— Oui, mais nous avons tant ri !... Et l'aventure du bocal de cerises...

— Dont le propriétaire a failli se casser la jambe.

— On la lui a remise ; les jambes se raccommoient maintenant comme des bottes éculées. Mais il me semble que tu n'es pas aussi disposé à rire que par le passé. Moi je suis toujours le même, mon cher. Tu sais que je voyage maintenant pour la maison *Jacob et compagnie*.

— Qui a inventé les vins de Noé.

— Précisément ; un vrai nectar.

— Datant de l'arche, et fabriqué avec les eaux du déluge.

— Du tout, farceur, du tout ; fabriqué avec les raisins du Midi. Mais vous le voyez, messieurs, continua-t-il en se tournant vers les autres commis-voyageurs, le voilà lancé. Oh ! personne ne le connaît comme moi ; quand il n'est pas en train, je lui arrache les plaisanteries.

— Dis donc que tu les tires à la clef, en vrai marchand de liquide que tu es, et au risque de n'en avoir que la lie. La plaisanterie, vois-tu, est comme le vin : pour qu'elle pétille il faut la choisir, la mettre en bouteille dans une formule qui ne soit point fêlée, puis la boire à petits coups au dessert. Mais je te parle là en style de feuilleton ; et tu me fais déraisonner comme un marchand

d'esprit.

— Ah ! joli, celui-là ! s'écria Bertin ; le fait est que j'en vends, des esprits, à prix fixe et sur échantillons. Mais voici l'heure, messieurs ; dinons d'abord, puis nous monterons en chemin de fer.

Tous entrèrent dans la salle à manger, et prirent place à la table d'hôte qui était servie.

Les vulgaires éloges de Bertin et les rires de ses compagnons avaient réveillé dans Benoist tous ses instincts de moquerie. Il éprouvait un puériel besoin de soutenir la réputation qui lui était acquise, et de donner un échantillon de son savoir-faire : le hasard ne tarda pas à lui en fournir l'occasion.

Le repas était presque achevé, lorsqu'un nouveau voyageur entra.

Le garçon voulut mettre son couvert à la table d'hôte ; mais il déclara qu'il ne prendrait qu'un potage, et alla s'asseoir à une petite table, dans le coin le plus obscur de la salle.

— Voilà un gaillard à qui les potages profitent singulièrement, dit Bertin, en montrant le nouveau venu.

Celui-ci était en effet d'une grosseur prodigieuse, et tellement enveloppé dans une blouse de coton bleu, qu'on l'eût pris pour un de ces poussahs sans pieds dont les oscillations grotesques amusent les enfants.

de Girardin, tout en regrettant le vote du Sénat, conseille aux républicains de la Chambre la modération pour atteindre l'échéance de 1880. Elle ne veut pas même de résistance et encore moins le refus du budget, qui serait un moyen révolutionnaire.

Le *Temps* conseille aussi de temporiser pour la même raison.

La *Patrie* ne veut pas voir de conflit. Selon ce journal, le Sénat n'a fait qu'user de son droit très-légalement et dans une question où il n'y a rien de politique.

La *Liberté* donne presque la même note; elle ne voit pas de guerre entre les deux Chambres, elle ne voit qu'un échec éprouvé par le radicalisme.

Il est inutile de dire que les feuilles ultrarépublicaines voient la guerre déclarée: le *Bien public* appelle le Sénat « un Sénat de combat; » la *Presse* se rit de sa résistance et envisage sans terreur l'éventualité d'une dissolution, parce qu'elle en espère des élections plus accentuées.

Enfin le *Pays*, journal toujours belliqueux, non-seulement voit le conflit, mais le désire.

M. Clément, rapporteur de la commission relative à la pension votée par la Chambre des députés en faveur de M^{me} veuve Ricard, conclut au rejet de la proposition: l'honorable rapporteur estime que le passage de M. Ricard aux affaires n'a été ni assez long ni assez brillant pour mériter à sa famille une rente viagère, surtout à titre de récompense nationale, et il insiste sur le côté dangereux d'un semblable précédent: le ministère de l'intérieur n'est-il pas libre d'ailleurs d'accorder sur son budget des secours à qui il entend?

L'*Echo* a reçu de son correspondant de Berlin la dépêche suivante:

« Dans les cercles financiers de Berlin, c'est une opinion maintenant unanime que les grandes puissances sont résolues à donner une solution définitive à la question d'Orient, qui vient sans cesse mettre en péril la paix européenne. »

Cette dépêche, dit l'*Union*, ne fait que confirmer ce que nous avons pressenti, et ce que nous avons dit bien souvent, — que la guerre de Serbie n'était qu'une phase de cette question orientale et que tôt ou tard les puissances seraient obligées d'intervenir.

C'est à ce moment-là que la véritable question se posera et que les plus graves difficultés surgiront, si l'on veut trouver, comme le dit la dépêche, une solution définitive.

L'INCIDENT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Le *Journal officiel* a publié le rapport présenté par M. Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, au nom de la commission chargée de procéder à une en-

quête sur l'incident qui s'est produit pendant le dernier concours d'admission à l'École polytechnique.

Ce rapport est un témoignage décisif contre les ennemis trop zélés des jésuites.

Une première enquête avait établi déjà le caractère calomnieux des attaques dirigées contre l'école Sainte-Geneviève. Mais la note qui fut alors insérée dans le *Journal officiel*, et le langage de M. le ministre de l'instruction publique à la tribune de la Chambre des députés, donnaient à entendre que les élèves de cette école, s'ils n'avaient pas eu le bénéfice exclusif de l'indiscrétion commise, étaient arrivés au concours comme les élèves des divers lycées et collèges, avec des renseignements sur le sujet de la composition de géométrie descriptive.

Ce soupçon devait disparaître, et la commission nommée pour soumettre les faits à un nouvel examen vient de rendre un complet hommage à la vérité.

M. Bertrand déclare avec autorité, dans son rapport, que la composition du seul élève qui, appartenant à l'école Sainte-Geneviève, fut accusé par ses concurrents, « était au point de vue géométrique, complètement manquée. » Les erreurs qui apparaissent dans cette composition prouvent que l'élève n'avait pas « la connaissance la plus élémentaire du sujet. »

La campagne entreprise bruyamment contre les « jésuites » tourne à la confusion de M. Gambetta, et les élèves de l'école Sainte-Geneviève ont un double titre à être fiers des conclusions du rapport, car non-seulement ils sortent victorieux de l'épreuve, mais l'honorable rapporteur, dans un blâme sévère, reproche à leurs accusateurs « d'avoir méconnu l'esprit de loyauté et de justice, précieuse tradition de l'École polytechnique. »

On lit dans le *Courrier de France*:

« M. Waddington a vu samedi matin le Président de la République et a cru devoir lui remettre sa démission. Le Président l'a refusée, en disant que le Sénat, dans sa conviction, s'est trompé. »

« M. Waddington a retiré sa démission. »

Alsace-Lorraine. — La *Gazette de Strasbourg* nous apprend que les plans de la nouvelle enceinte de Strasbourg ont été récemment approuvés par le ministre de la guerre allemand, et que le génie militaire a procédé à l'adjudication des travaux de cette enceinte, depuis l'ill supérieure jusqu'à la porte de Pierre.

Les dépenses sont évaluées à 8 millions de francs.

La *Gazette* ajoute que les travaux commenceront immédiatement après l'adjudication, de sorte que, sous peu de semaines, l'agrandissement de la ville sera entré dans la phase d'exécution.

Le comte d'Arnim, qui a vendu ses propriétés en Allemagne, est attendu à Paris,

où il vient, dit-on, se fixer d'une manière définitive.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par ordre du ministre de la guerre, dit la *Patrie*, l'autorité militaire va prochainement s'occuper de la confection des livrets des hommes composant les diverses classes de l'armée territoriale.

Ces livrets, analogues à ceux de la réserve, contiendront les mêmes renseignements.

On devra également y inscrire le grade inférieur obtenu par chaque titulaire.

Les nominations de caporaux et brigadiers, sergents et maréchaux de logis se font précisément en ce moment. Elles ont lieu sur la proposition du chef de corps et par décision du général commandant le corps d'armée.

Avis aux réservistes.

Le nommé Armand Gautier, soldat réserviste de la classe de 1867, appelé l'année dernière pour faire 28 jours d'exercice dans un dépôt d'instruction, n'a pas obéi à son ordre d'appel. Le conseil de guerre, siégeant au Mans, dans sa séance du 18 juillet, l'a condamné à un an d'emprisonnement.

Dans les premiers jours du mois de septembre prochain, les réservistes des classes 1868 et 1869 vont être appelés pour les grandes manœuvres; ils préféreront, nous n'en doutons pas, faire un mois d'exercices qu'une année d'emprisonnement.

Tours. — On nous assure, dit l'*Indépendant*, que, dans le courant du mois d'août, tous les colonels de cavalerie de l'armée se réuniront à Tours pour se livrer, sous la haute direction de M. le général du Barail, à des études pratiques de cavalerie.

A cet effet, plusieurs régiments de cavalerie de différentes armes doivent prendre temporairement garnison à Tours. Il paraît que la durée de ces études serait d'un mois.

Nous apprenons la mort de M. Quévillon, inspecteur principal de la Compagnie d'Orléans.

M. Quévillon a succombé hier matin à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Dimanche, un jeune homme, d'une vingtaine d'années, en compagnie de quatre ou cinq camarades, voulut se baigner en Loire, très-probablement après avoir bu et mangé, entre les Forêts et l'île de Béhuard. Il s'est noyé sous les yeux de ses compagnons. Son corps n'a été retrouvé qu'une heure environ après l'accident.

Le dimanche précédent, deux jeunes gens s'étaient noyés au même endroit et dans les mêmes conditions. (*Union de l'Ouest.*)

COMMUNE DE GENNES.

Le Maire de la commune de Gennes prévient le public qu'à l'occasion du Comice

agricole, il y aura à Gennes, le 30 juillet 1876, grande Fête: — Musique, jeux, divertissements publics. — Musique, jeux, mination du clocher de Saint-Eusèbe. — Feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, officier à Angers. — Retraite aux flambeaux et protection dans l'administration de la commune.

Le Maire de Gennes,
RAYMOND D'ACQUAVIVA

ECHOS CYNÉTIQUES.

De l'ensemble des renseignements arrivés d'un grand nombre de départements, il résulte que le gibier sera abondant cette année, et les chasseurs expérimentés pourront en récolter une ample moisson, toutefois messieurs les braconniers ne laissent le loisir.

En effet, depuis quelques années, le gibier prend des proportions considérables.

Messieurs les panneautiers s'en donnent à cœur joie, et de tous les moyens employés par ces dangereux destructeurs, le plus efficace est assurément le plus désastreux.

Malgré la surveillance des gardes, l'écologie produite dans les rangs du gibier est chaque année de plus en plus grande.

Avis donc à ceux qui ont à cœur de repeupler le gibier dans nos contrées.

En résumé, les couvées de faisans très-bien réussies. Les perdreaux seront abondants, malgré la coupe précoce des fourrages où les mères avaient de préférence établi leurs nids, en égard à la poussée dans les céréales, facile beaucoup l'éclosion par rapport à sa coupe tardive.

Quant aux lapins de garenne, ils pullulent cette année, et nous avons entendu d'un propriétaire voisin d'une garenne plaindre des ravages faits par ces rongeurs aux récoltes; nous sommes persuadés que plus d'un conflit s'élèvera encore cette année entre les propriétaires de lapins et les cultivateurs. Ainsi, chasseurs diligents, préparez vos carniers et dressez bien vos levreaux, nous vous promettons de ne pas vous bredouiller, de lapins surtout, car, de mémoire de chasseur, ce gibier n'a jamais été si abondant qu'en l'an de grâce 1876.

LA CESSION DE LA VENDÉE.

A propos de la cession à la Compagnie d'Orléans de la ligne de la Vendée et de l'embranchement du Croisic, le *Phare de la Loire* fait les réflexions suivantes:

« La ville de Nantes avait une voie directe sur Bordeaux, par le chemin des Charentes, voie qui lui permettait de se soustraire à

— Les commis-voyageurs ne purent retenir une exclamation.

— Ce ne peut être un homme, dit l'un d'eux.

— Que serait-ce donc? reprit un second; le dernier mannequin représentant Mardi-Gras?

— Ou plutôt le mari de madame Angot.

— Nullement, dit Benoist; je connais cet étranger.

— Vous!

— C'est le célèbre aéronaute Green, qui, pour économiser les frais de transport, voyage avec son ballon sous sa blouse.

Un éclat de rire s'éleva.

L'inconnu devina sans doute quel en était le motif; car il rougit et perdit contenance.

Dans ce moment, le garçon rentra avec le potage, qu'il posa devant lui d'un air de dédain.

— Monsieur ne veut point autre chose? demanda-t-il sèchement.

— Non, répondit le gros homme.

Le garçon haussa les épaules et s'éloigna.

— Savez-vous le nom de cet hippopotame? lui demanda Bertin à demi-voix.

— C'est un marchand de dentelles et de rubans nommé Jean-Louis, répondit le garçon. Il vient ici tous les ans à l'époque des foires.

— Et il ne mange que des potages?

— Par économie; non qu'il en ait besoin (on le dit fort à son aise), mais c'est un ladre qui vit de pain et de fromage afin d'en laisser.

— Ah! fort bien! dit Benoist, qui se sentit plus à l'aise en apprenant que la sobriété de l'étranger n'était point le résultat du besoin, mais d'un vice; j'ai bien envie, alors, de m'amuser un peu aux dépens de M. Jean-Louis.

— Vous nous rendrez un vrai service si vous pouvez le dégoûter de descendre chez nous, répliqua le garçon.

— En vérité?

— Ça tient une place, et ça donne un mauvais exemple en ne consommant pas.

— Alors nous allons le fêter, reprit Benoist en se levant de table.

— Attention, messieurs, dit Henri bondissant de joie; vous allez avoir un échantillon de ce qu'il sait faire. Mais surtout du silence, et lâchez qu'on ne vous entende pas rire; car il ne faut point effaroucher la bête.

Benoist s'était approché de Jean-Louis le chapeau à la main; il le salua profondément.

Le gros homme surpris lui rendit son salut avec une sorte d'inquiétude.

— Je vous demande mille fois pardon de vous arracher aux douceurs de votre potage, monsieur, reprit Benoist; mais j'aurais un

service à vous demander.

— A moi? dit Jean-Louis.

— A vous, monsieur.

Le marchand forain se rassit, comme pour annoncer qu'il était disposé à écouter, et Benoist reprit:

— Depuis votre entrée, je ne puis me lasser d'admirer le merveilleux développement auquel vous êtes parvenu.

— Monsieur!... interrompit Jean-Louis en rougissant.

— Oh! ne vous en défendez pas, reprit Benoist, c'est grâce à quelque recette particulière que vous avez acquis cet embonpoint qui dépasse toutes les limites connues: or, je viens vous proposer d'acheter cette recette.

— Et qu'en voulez-vous faire? demanda le marchand.

— L'appliquer à l'engraissement des bestiaux, monsieur.

Benoist fut interrompu par un éclat de rire venant de la table où il avait laissé ses compagnons. Jean-Louis se leva.

— Fort bien, monsieur, dit-il, ceci sans doute est une gageure; vous aviez promis de tourner en ridicule une infirmité que Dieu vous a épargnée... Votre pari est gagné, et vous pouvez en exiger le paiement.

A ces mots, il prit son chapeau, son fouet, et sortit.

— Ma foi, il a bien pris la chose, dit Benoist, et pour un homme de sa largeur ne manque pas d'esprit.

(La suite au prochain numéro.)

De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties de nouveau dans toute la Corinthe. A Corinthe, quelques maisons et la caserne de l'infanterie ont été ébranlées; toutes les maisons du village de Saint-Georges de Némée ont été renversées. A Argos, les secousses, quoique violentes, n'ont causé aucun dégât. Les habitants de cette ville ont envoyé les premiers secours aux paysans de Némée, où heureusement il n'y a pas eu de victimes à déplorer. Dans la province de la Calabryrie, le sol tremblait à donner le vertige. Il n'y a pas eu d'accidents. Les vibrations couraient de l'est à l'ouest et se succédaient rapidement. De légères secousses ont été ressenties aussi à Athènes dans la journée du 5. On évalue à 300,000 fr. les dommages causés en Corinthe.

monopole écrasant de la Compagnie d'Orléans.

» Mais en concédant, au début, le monopole des voies ferrées à des compagnies, le gouvernement ne savait, sans doute, pas créer le despotisme le plus abusif qu'on puisse imaginer.

» La Compagnie d'Orléans a su un peu partout s'établir comme tête de ligne, et elle fait ainsi la loi à toutes les compagnies qui ne peuvent se dispenser d'emprunter quelque portion de leurs lignes, et elles s'en font nécessairement des tributaires et des sujettes.

» Nos représentants parlent beaucoup de réformes et de progrès, et ils laissent le monopole des voies ferrées écraser le commerce et l'industrie.

» Les compagnies ont eu le soin de créer de riches sinécures, en instituant leurs conseils d'administration, qui sont de vrais fromages pour une partie de la gent parlementaire, dont elle désarme ainsi l'éloquence et l'indignation.

» La Compagnie d'Orléans surtout est devenue une puissance avec laquelle il est même impossible de discuter, tant elle se sent protégée.

» Les nouvelles compagnies dépensent beaucoup d'argent et de promesses pour obtenir des concessions. Elles invoquent, pour traverser, la nécessité de soustraire le commerce et l'industrie précisément au monopole odieux et désastreux des grandes compagnies, et si tôt organisées et leurs lignes mises en exploitation, elles se trouvent enserées et étouffées par ce monopole auquel elles prétendaient résister, et elles sont amenées à capitulation.

» Nous connaissons des publicistes qui dépensent beaucoup de papier et d'encre en faveur des réformes de l'impôt.

» Ne pourraient-ils aller au plus pressé et commencer par étudier les moyens de soustraire l'industrie et le commerce, c'est-à-dire la vie même de la France, à ce monstrueux impôt indirect qu'on appelle le monopole des grandes compagnies de chemins de fer ?

» Il y a là des abus qui vont s'élargissant. Il doit y avoir un moyen pour les circonscrire, si la France n'est pas encore en mesure de les supprimer radicalement.

Il circule en ce moment à Nantes des fausses pièces de 50 centimes à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1867.

La pièce est assez bien faite, mais le son métallique diffère notablement de celui des pièces d'argent. Le poids est de 2 grammes au lieu de 2 grammes 50.

A Saint-Julien-l'Ars (Vienne), le 17 courant, une petite fille, nommée Radégonde Roy, âgée de 9 ans, jouait à la balle avec ses camarades auprès d'un buisson, quand une vipère la piqua au doigt. Elle se mit à pleurer; mais, ne voyant rien qui pouvait occasionner ces pleurs, la maîtresse de pension la consola en lui disant que ce ne serait rien.

De retour à la classe, l'enflure avait pris de telles proportions qu'un médecin fut mandé et déclara que la pauvre petite avait été mordue par une bête venimeuse et qu'il ne pouvait répondre de sa vie.

En effet, malgré tous ses soins, elle expirait trente-six heures après la morsure.

On écrit de Port-Louis :

Depuis le 10 du courant, la pêche de la sardine, dans nos parages, est d'une abondance extraordinaire; on a vu des bateaux qui ont pris jusqu'à 15, 18, 20 et 25,000 poissons dans une seule sortie. Les prix ont beaucoup varié; de 18 fr. les premiers jours, ils sont tombés à 6 fr. le 17.

On télégraphie de Quimper, 22 juillet : « On a enterré aujourd'hui à Kerfeuneun, banlieue de Quimper, M. Desforêts, jeune homme de vingt-deux ans, appartenant à une bonne famille, ayant beaucoup de talent et sujet d'avenir, employé au chemin de fer d'Orléans, à la gare de Redon. Ce jeune homme qui s'était endormi en lisant, dans la nuit de mardi, s'est réveillé au milieu des flammes. Ses brûlures étaient si profondes qu'il expirait hier après trois jours de souffrances horribles. Le corps a été amené, ce matin, par le train.

» Aussitôt le service terminé, il fallait procéder à un autre enterrement, celui d'un valet de ferme de dix-sept ans, qui avait été

tué à coups de sabots et de pierres par une quinzaine d'enfants de douze à dix-huit ans, qu'il avait voulu chasser d'un pré où ces garnements volaient des cerises en abîmant les foins. La tête, en partie écrasée, avait des plaies hideuses à voir; la gorge était presque coupée. Ce pauvre garçon a survécu quelques heures à ces blessures horribles. Une instruction est commencée. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 juillet 1876.

Versements de 113 déposants (30 nouveaux), 16,501 fr. 58 c.
Remboursements, 7,461 fr. 01 c.

Faits divers.

Une dépêche de Cherbourg, 22 juillet, annonce qu'un affreux malheur vient de plonger dans la désolation la petite ville de Gavrey (Manche). Une partie de la ville a été la proie des flammes; cent maisons ont été brûlées et quatre cents habitants sont en ce moment sans abri. Une souscription a été immédiatement ouverte.

On annonce que la compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée doit reprendre dans quelques jours les expériences d'éclairage à la lumière électrique qui ont si bien réussi dernièrement au chemin de fer du Nord. Les expériences s'y feront avec deux foyers électriques placés en face l'un de l'autre et munis chacun d'une série de réflecteurs, distants de cent mètres environ, qui recevront la lumière dans tous les sens.

Une nouvelle parvenue de Nouméa annonce l'évasion de cinq condamnés à la transportation.

Ce sont les nommés :
Ledoux, condamné à 8 ans;
Four, condamné à perpétuité;
Audemarde, condamné à 15 ans;
Viguiet, condamné à 10 ans;
Artz, condamné à 8 ans.

Ledoux remplissait à Nouméa les fonctions de bourreau; on s'est aperçu de la disparition des cinq condamnés dans la nuit du 20 au 21 mai.

Les évadés ont emporté des lapins et 15 kilogrammes de pommes de terre.

Tous les cordonniers soupçonnés d'avoir aidé à la confection des voiles ayant servi aux évadés ont été mis aux fers, les factionnaires de la nuit en prison et les surveillants de service au cachot.

Le gagnant du gros lot de 200,000 fr. de l'emprunt de 1869 s'est présenté à la préfecture de la Seine; c'est un nommé Prévot, demeurant rue de Rivoli.

On vient aussi de découvrir, par hasard, en faisant un travail de vérification, le gagnant du lot de 400,000 fr. de l'emprunt de 1855, tiré en mars dernier: c'est un fourrier du 24^e de ligne, en garnison à Satory.

Nous recevons la nouvelle du mariage de M. le comte de Fersant avec M^{lle} Marie Poirson.

M. le comte de Fersant était sous-lieutenant d'artillerie pendant la dernière guerre. A Sedan, un boulet lui emporta les deux jambes.

Les jeunes époux étaient fiancés dès leur enfance; la jeune fille a voulu tenir sa parole.

M^{lle} Poirson est la fille d'un armateur riche de plusieurs millions. Son mari n'a que sa décoration de la Légion d'Honneur.

Ces belles choses ne se voient donc pas que dans les romans!

Dernières Nouvelles.

L'agence Havas assure que M. de La Rochette a informé M. le duc Decazes qu'il avait l'intention de l'interpeller mardi sur l'élevation de la légation de France à Rome au rang d'ambassade.

L'Agence Maclean communique les dépêches suivantes :

« Vienne, 24 juillet.

» Les journaux officieux déclarent que l'Autriche sera bientôt forcée d'intervenir en Serbie si la guerre ne se termine pas promptement.

» Le ministre des affaires étrangères a informé l'ambassadeur d'Autriche à Londres que, par suite de la présente situation politique, il ne serait pas accordé de congés au personnel de l'ambassade. »

« Londres, 23 juillet.

» L'Observer publie une dépêche de Berlin annonçant que les puissances européennes, excepté la Russie, ont déclaré que les demandes de la Roumanie étaient déraisonnables et inadmissibles; le prince de Bismark a même averti la Roumanie de retirer son mémorandum et de maintenir la paix avec la Turquie.

» Le comité panslaviste de Moscou a promis à Belgrade l'intervention armée en cas de défaite des Serbes. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

ANNUITÉS RUSSES

C'est le 3 août prochain que s'ouvre la souscription publique aux 14,000 titres d'annuités à recevoir du Gouvernement russe suivant décrets impériaux des 19 septembre 1875 et 4 mai 1876.

Ces annuités sont la représentation de subventions et privilèges accordés par le Gouvernement russe et la Compagnie anonyme russe pour l'exploitation des Richesses minières de la Russie.

Chaque fois qu'un emprunt russe ou quelque valeur portant, même indirectement, la garantie de l'Etat, a été émis sur notre place, il a rencontré auprès des spéculateurs aussi bien que de l'épargne, l'accueil le plus favorable; la souscription a été plusieurs fois couverte, et les titres ont fait de suite une prime importante.

Les fonds russes, en effet, sont parmi les fonds étrangers à peu près les seuls dont le crédit n'ait pas été atteint, et dont les cours aient suivi une progression continue, à l'instar de la rente française et des autres valeurs de premier ordre.

Nous citerons seulement comme exemple le 5 0/0 Russe, qui, émis au mois de février 1870 à 80 francs, n'a pas tardé à dépasser le cours de 100 francs, bien avant même que le 5 0/0 Français n'ait atteint ce prix. Il en est de même des Obligations de la Banque centrale du Crédit foncier de Russie, qui, de 127,50, prix d'émission, se sont graduellement élevées un moment jusqu'au-dessus de 160.

Les 14,000 titres d'annuités, dont nous annonçons la prochaine émission sur le marché français, pouvant être considérés par leurs garanties comme de véritables titres de rente, le succès de cette souscription est parfaitement assuré d'avance, car ces nouveaux titres ont le double avantage de donner un revenu plus rémunérateur et de laisser une marge importante pour la prime de remboursement, lequel doit avoir lieu dans un délai maximum de 24 années seulement.

Le prix d'émission est en effet fixé à 400 francs pour chaque titre d'annuité donnant un revenu de 25 francs, et remboursable à 500 francs; ce qui équivaut, en tenant compte de la prime d'amortissement, à de la rente Russe 5 0/0 au cours de 67,70.

Nous n'insisterons pas plus longuement sur les avantages que présente cette opération; nous nous contenterons de faire remarquer, avant de terminer, que tous les titres d'annuités à recevoir d'un Etat quelconque ont toujours été assimilés aux titres de rente de cet Etat, et qu'ils ont immédiatement dépassé le prix: les annuités d'Orléans à Châlons, émises à 435 et remboursables à 500 francs, sont actuellement à 515; les annuités à recevoir de l'Etat pour la subvention du chemin de fer de Lérouvillle à Sedan, varient entre 500 et 505.

Il doit en être de même des 14,000 titres d'annuités dont nous occupons en ce moment: complètement assimilés à la rente Russe 5 0/0, il n'y a pas de raison pour que l'écart qui existe entre ces deux valeurs ne soit pas immédiatement comblé. L'avenir ne tardera pas à démontrer si nos prévisions étaient bien fondées.

ÉMISSION DE 10,000 OBLIGATIONS

De la Société anonyme française

DES

CHARBONNAGES DE PIENZA

Capital social : 850,000 francs.

Ces Obligations sont émises à 140 francs; elles rapportent 9 francs d'intérêts annuels, payables par semestres, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet, et sont amortissables par voie de tirage au sort, en trente années, à 200 fr.; soit un revenu annuel de 7,77 0/0, payables en espèces à Paris.

C'est, dit le journal LA HOUILLE, un des placements les mieux garantis et les plus rémunérateurs qu'il nous ait été donné de recommander depuis dix ans.

GARANTIES

1^o Les concessions de Pienza, les travaux qui y ont été faits;

2^o La partie non appelée du capital-actions de la Société de Pienza, c'est-à-dire 250 francs par action, sur 1,200 actions.

3^o Les magnifiques mines de Murlo, pouvant produire sans aucuns travaux nouveaux plus de 60,000 tonnes, à 7 fr. de bénéfice par tonne.

4^o Le chemin de fer de 23 kil. à grande section, et à trafic public, valant plus de 4,500,000 francs.

Soit en totalité une valeur d'au moins quatre millions cinq cent mille francs.

SOUSCRIPTION

ON VERSE :

40 fr., en souscrivant,
50 » à la répartition,
50 » fin septembre, contre remise du titre définitif.

140 francs.

Les souscriptions à 50 obligations sont irréductibles.

La souscription est ouverte jusqu'au 30 juillet.

A PARIS : à la Société du CRÉDIT MINIER, 5, rue de Châteaudun.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senr, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Marché de Saumur du 22 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 18 50	Huile chene. 50	—	—
2 ^e qualité. 74	Huile de lin. 50	—	—
Seigle . . . 75	Graine tréfle 50	—	—
Orge. . . 65	— luzerne 50	—	—
Avoine h. bar. 50	Foin (h. bar.) 780	80	—
Fèves . . . 75	Luzerne — 780	75	—
Pois blancs. 80	Paille — 780	70	—
— rouges. 80	Amandes. . . 50	—	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. . . 50	250	—
Farine, culas. 157	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza . . . 65	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . 50	— 2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875. 1 ^{re} qualité	» à 80
Id. 2 ^e id.	» à 50
Ordin., envir. de Saumur 1875, 1 ^{re} id.	» à 40
Id. 1875, 2 ^e id.	» à 35
Saint-Léger et environs 1875, 1 ^{re} id.	» à 45
Id. 2 ^e id.	» à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875, 1 ^{re} id.	» à 35
Id. 2 ^e id.	» à 33
La Vienne, 1874.	» à 80

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs, 1875	» à 100
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité » à 120
Id. id.	2 ^e id. » à 100
Id. 1874	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1875	» à 75
Varrains, 1875.	» à »
Bourguell, 1875.	1 ^{re} qualité » à 85
Id.	2 ^e id. » à 80
Id., 1874.	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné	» à 70
Chinon, 1875.	1 ^{re} id. » à 70
Id.	2 ^e id. » à 65
Id. 1874	1 ^{re} id. » à »
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre . . .	69			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	730			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	672	50	
4 1/2 % jouiss. septembre . . .	99			Crédit Mobilier	143			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	537	50	
5 % jouiss. novembre	106	00		Crédit foncier d'Autriche . . .	460			Société autrichienne, j. janv. . .	546	21	
Obligations du Trésor, t. payé.	485			Charentes, 400 fr. p. j. août.	450			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	328	50		Est, jouissance nov.	660			Orléans	320	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	973	75		Paris-Lyon-Méditerranée . . .	318		
1865, 4 %	515			Midi, jouissance juillet	758	75		Est	318		
1869, 3 %	375			Nord, jouissance juillet	1240			Nord	320	75	
1871, 3 %	350			Orléans, jouissance octobre . .	1015			Ouest, jouissance juillet, 65 . .	321	50	
1875, 4 %	488			Quest, jouissance juillet, 65 . .	000			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	319	50	
Banque de France, j. juillet . . .	3590			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1230			Deux-Charentes	305		
Comptoir d'escompte, j. août . . .	673			Société immobilière, j. janv. . .	14			Vendée	268	75	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	305			Canal de Suez	515		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330										
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	710										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
Heures	Minutes	Heures	Minutes
3	45	3	30
6	45	6	30
9	45	9	30
12	45	12	30
3	15	3	15
6	15	6	15
9	15	9	15
12	15	12	15

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment d'articles en couleur, haute nouveauté : robes d'enfants, jupons, etc.

2,000 parures plissées, prix incroyable de	1 f. 45 la pièce.
3,000 beaux bonnets à rubans de toutes couleurs, pour dames, à	1 45
Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour	1 25
2,000 mètres, beaux rideaux brodés, solde, depuis	0 70 le mètre.
Dessus d'édredon, depuis	4 95
Dessus de lits, depuis	6 50
Jupons plissés, de	2 45 à 150 fr.
Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis	1 45 les 4 m. 20 c.
20,000 francs de riches broderies de Nancy, soldés ; Mouchoirs baptiste, de	2 45 à 150 fr. la pièce.

M. HENRI PLÉ, en son vivant commissaire-priseur à Saumur, ayant, par suite de son décès, cessé ses fonctions, ses héritiers étant dans l'intention de retirer son cautionnement, font la présente déclaration, conformément à la loi. (362)

Etudes de M^{rs} CH. PITON, commissaire-priseur, et DUFOUR, huissier, à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

PAR SUITE DE SAISIE.

Le vendredi 28 juillet 1876, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, chez le sieur Fouchier, limonadier, rue Saint-Nicolas, à Saumur, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers saisis à la requête de M. le directeur général des contributions indirectes, par procès-verbal de Dufour, huissier à Saumur.

Il sera vendu :
Un beau billard et ses accessoires, tables, chaises et tabourets de café, comptoir acajou à dessus de marbre, pendules, compteur et appareils à gaz, quantité de carafons, verres, tasses à café, bouteilles, plateaux, bols à punch, etc.; lits garnis, buffets, armoire, draps, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE
UN PRÉ
Situé dans la prairie de la Chaussée, commune de Saint-Germain, produisant 3 pour cent de revenu.
S'adresser audit notaire. (351)

A VENDRE
PAILLE DE LITIÈRE
De 30 à 40 francs la charretée, suivant qualité.
S'adresser aux magasins à fourrages de Saumur. (364)

A LOUER
En totalité ou par parties.
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1877,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, actuellement occupée par M. Decourt, négociant.
Vastes magasins.
S'adresser à M^{rs} SIMON, rue de la Grise, ou à M^e MÉROUAS, notaire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE
DE
CHEVAUX RÉFORMÉS
Provenant de l'Ecole de cavalerie.
Le samedi 29 juillet 1876, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de 12 chevaux réformés, provenant de l'Ecole de cavalerie.
Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines, (359) L. PALUSTRE.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

OFFRE D'AGENCE
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLAND, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-moderés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

LA FORTUNE, journal financier
— (7^e année), *moniteur des charbonnages et de la métallurgie.*
1 fr. paraît tous les dimanches, en 16 pages.
AN LISTE DE TOUS LES TIRAGES.
3, r. d'Amboise-Richelieu, Paris.



LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

ANNONCE DE FORTUNE

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels **7 millions 770,000 reichsmarks** doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 375,000 mares, ensuite mares 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6,000, 56 fois 4,000 et 3,000, 206 fois 2,500, 2,400 et 2,000, 415 fois 1,500 et 1,200, 1,356 fois 500, 300 et 250, 27,463 fois 200, 150 et 138, 124 et 120, 13839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 mares, qui sortiront en 7 parties dans l'espace de quelques mois.

Le prochain tirage est officiellement fixé aux **2 et 3 Août a. e.**

et le coût du renouvellement est de pour le lot original entier coté seulement francs 22,50 c.
pour le demi-lot original seulement francs 11,25 c.
pour le quart de lot original seulement francs 5,62 1/2 c.
et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses décevantes) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à
Samuel Heckscher senr,
Banquier et comptoir de change, à **Hambourg** (ville libre).

LA MODE UNIVERSELLE
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

ÉDITION DE LUXE
Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem^{ts}.
Un an . . . 6 fr. » 8 f. »
Six mois . . 3 50 4 »
Trois mois . 2 » 2 »

Paris. Départem^{ts}.
Un an . . . 15 fr. 18 fr.
Six mois . . 8 fr. 10 fr.
Trois mois . 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.
Saumur, imprimerie de P. GODET.